

L'AFPC lance un nouveau Fonds de justice sociale

« Selon le plus récent sondage mené par la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) de part et d'autre du monde en 1999, quelque 6 607 syndicalistes ont été blessés ou ont fait l'objet de harcèlement, 2 942 ont été arrêtés, 140 ont été assassinés; 1 545 ont été battus ou torturés et des milliers d'autres ont été renvoyés en raison d'activités syndicales courantes, reconnues par le droit international et codifiées par l'Organisation internationale du travail. En Colombie, cette année seulement, plus de 85 dirigeant-e-s syndicaux ont été tués.

– Congrès du travail du Canada

Le Fonds de justice sociale de l'AFPC: il était temps

L'AFPC joint les rangs d'une longue liste de syndicats au Canada qui ont négocié le versement, par un employeur, de cotisations dans un Fonds de justice sociale. En 2002, l'AFPC négociait sa première convention collective dotée d'un fonds de justice internationale. S'appliquant à 50 travailleurs et travailleuses à l'Aéroport de Gander, la convention oblige l'employeur à verser trois cents dans un fonds administré par la section locale. Et ce n'est qu'un début.

Aider à créer un environnement dans lequel les syndicats peuvent représenter leurs membres et travailler de façon à améliorer la qualité de vie, les lois sur la santé et la sécurité de même que l'équité sans représailles est la raison la plus importante justifiant la création d'un Fonds de justice sociale par l'AFPC. En disposant des ressources nécessaires pour aider les syndicalistes et leurs organisations dans les pays où ils vivent et travaillent, et forte de la puissance de 151 000 membres au Canada pour sensibiliser le public et faire pression sur l'élite politique du Canada, l'AFPC peut jouer un rôle important, aider à sauver des vies et promouvoir les principes sous-jacents du mouvement syndical dans le monde.

Le Fonds de justice sociale de l'AFPC: le projet

Le Fonds de justice sociale de l'AFPC sera actif dans les domaines suivants :

- *activités de développement international;*
- *initiatives de développement et de lutte contre la pauvreté au Canada;*
- *secours d'urgence au Canada et ailleurs dans le monde;*
- *échanges entre les travailleurs et travailleuses;*
- *éducation des travailleurs et travailleuses au Canada et ailleurs dans le monde.*

L'AFPC a été l'un des chefs de file dans la défense des droits de la personne au Canada et il compte plusieurs victoires importantes. Une de ces victoires récentes – la plainte d'équité salariale de l'AFPC contre le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest – a permis à l'AFPC de se faire rembourser des frais juridiques élevés et de recevoir des cotisations sur le traitement rétroactif de l'équité salariale. N'ayant pas besoin de cet argent pour fonctionner en 2003, l'AFPC estime qu'il devrait être utilisé pour favoriser la cause des droits de la personne dans le monde.

Avec un financement de démarrage de 600 000 \$, le Fonds de justice sociale de l'AFPC

pourra appuyer des programmes au Canada et ailleurs dans le monde et contribuera à établir des relations essentielles au fonctionnement d'un fonds de justice sociale permanent pleinement fonctionnel.

À long terme, la clé du succès consistera à financer le fonds par l'entremise des négociations collectives. La plupart des fonds de justice sociale des syndicats au Canada reposent sur des cotisations équivalant à un cent par heure par membre, versées par l'employeur. L'Agence canadienne de développement international (ACDI) fournit un montant égal.

Le processus de négociation entamé avec bon nombre de nos grands employeurs a atteint un point où il est maintenant possible de négocier la solidarité internationale et l'aide au développement à l'avantage des membres de l'AFPC et des travailleurs et travailleuses des pays en développement. Une contribution d'un cent par heure par membre de l'AFPC représenterait une somme d'environ 2,6 millions de dollars par année, à laquelle s'ajouterait un montant équivalent de l'ACDI.

Le Fonds de justice sociale de l'AFPC: tout le monde y gagne

L'AFPC en ressortira gagnante, de même que nos partenaires internationaux, les gens qu'ils représentent et l'économie canadienne.

Les syndicats canadiens, dont l'AFPC, se sont dotés d'un énorme bassin de talents et de compétences dans un grand nombre de domaines, qui peuvent contribuer à la cause des travailleurs et travailleuses et de leurs organisations dans les autres pays.

Les gouvernements interviennent à l'échelon international en ce qui concerne les droits, les lois et les politiques du travail. Notre capacité de résistance au Canada s'accroît lorsque les travailleurs et travailleuses d'autres pays disposent des moyens nécessaires pour éviter la mise en place de restrictions du même genre dans leur propre pays.

Grâce à des échanges et à une éducation populaire, nos membres et nos dirigeants profiteront de l'expérience des travailleurs et travailleuses et de leurs organisations dans les autres pays.

Le Fonds de justice sociale de l'AFPC: tisser des liens partout au monde

Au fil des ans, l'AFPC a participé au développement international et aux secours d'urgence au Canada et ailleurs par des activités spéciales. Un Fonds de justice sociale à financement indépendant permettra à l'AFPC de concentrer ses activités permanentes dans des domaines aussi importants que les suivants : aide au Canada à la suite de catastrophes naturelles (inondations au Manitoba, tempête du verglas au Québec et en Ontario); aide aux syndicalistes et syndicats dans les régimes répressifs; aide aux syndicats et aux ONG dans la création de structures efficaces; initiatives de développement économique, et autres du genre.

Comme peuvent l'attester d'autres syndicats au Canada, notamment les Syndicat des métallos (MUA), les Travailleurs canadiens de l'automobile (TCA), le Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP), le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et le Syndicat des travailleurs et travailleuses de postes (STTP), les Fonds de justice sociale représentent une réponse réelle et concrète à la mondialisation et à la domination croissante des entreprises multinationales. En travaillant ensemble, en échangeant des renseignements et en partageant des campagnes, en élaborant des programmes d'éducation communs et en renforçant les organisations de travailleurs et travailleuses, les Fonds de justice sociale représentent un contrepois important au secteur des entreprises dans tous les pays. Parallèlement, les Fonds de justice sociale ont la capacité d'aider les travailleurs et travailleuses dans les pays où ils vivent et travaillent, d'améliorer le développement économique ainsi que la santé et la sécurité au travail et enfin de garantir l'égalité des sexes

